

Procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Yves SANVOISIN

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 09

Date de la convocation : 2 juillet 2020

MEMBRES PRESENTS : Mme BOISSONNADE Béatrice, Mme BOULET Lauryanne, Mme DEVEAUX Christine, Mr GRAVE Joël, Mr LECOMTE Thomas, Mr PERRIN Bernard, Mr PETILLAT Yannick, Mr ROUDIER Bernard, Mr Yves SANVOISIN,

EXCUSES : Mr Julien RIBIER, Laure DACHEVILLE

Secrétaire de séance : Yannick PETILLAT

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu réunion du 16 juin 2020
- Election des délégués pour les élections sénatoriales
- Désignation des délégués au CNAS
- Désignation des Délégués à l'ADEM03
- Désignation des commissaires à la Commission Communales des Impôts Directs
- Contrat SOCOTEC
- Demande de subvention définitive pour les travaux de voirie 2020 – 2021
- Délibération régime indemnitaire des agents titulaires
- Présentation adressage des rues
- Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du 16 juin est soumis au vote est adopté à l'unanimité. Une erreur cependant est signalée. En effet, 10 personnes étaient présentes à la réunion et non pas 11.

Le compte rendu sera renvoyé à Mr PERRIN pour insertion sur le site internet de la commune.

Délibération

**Désignation du délégué titulaire et des délégués suppléants
en vue de l'élection des sénateurs**

En application de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ouvre la séance

Mr Yannick PETILLAT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R133 du Code Electoral, le bureau est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprends les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Mr Yves SANVOISIN
- Mr Bernard PERRIN
- Mme Lauryanne BOULET
- Mr Thomas LECOMTE

Il est rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Election du délégué titulaire : Mr Yves SANVOISIN présente sa candidature

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrage exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Mr Yves SANVOISIN a été proclamé élu et a déclaré accepté le mandat

Election des délégués suppléants : Mr Bernard PERRIN, Mr Joël GRAVE et Mme Christine DEVEAUX présentent leur candidature.

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrage exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Mr Bernard PERRIN a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Mr Joël GRAVE a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat

Mme Christine DEVEAUX a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.

Délibération **Désignation des délégués CNAS**

Considérant l'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, il est procédé à la désignation du délégué des élus et du délégué des agents pour le mandat 2020 – 2026.

Il s'agit de :

Délégué des élus :

Mr Joël SANVOISIN

Délégué des agents :

Mme Valérie DOSSET

Délibération **Désignation des délégués à l'ADEM03**

Considérant l'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, il est procédé à la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant pour représenter la commune de Lafeline à l'ADEM03

Il s'agit de :

Délégué titulaire :

Mr Yves SANVOISIN

Délégué suppléant :

Mr Joël GRAVE

Délibération
Liste des noms en vue de la nomination des membres
pour siéger à la commission Communale des Impôts

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Cette commission est composée dans les communes de moins de 2 000 habitants de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Le rôle de cette commission qui se réunit une fois par an est de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal doit fournir une liste de 24 contribuables, puis parmi ces 24 personnes, 12 seront nommées par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés propose les personnes suivantes :

Mr Jean-Pierre PETILLAT

Mme Jocelyne MERITÉ

Mr Bernard PERRIN

Mme Marie AUBERGER

Mr Michel MADET

Mr Joël GRAVE

Mr Alain RAINAUD

Mme Laurianne BOULET

Mr Jean-Michel RIFFAT

Mr Romain BOULICOT

Mr Philippe VILLATTE

Mr Florent BOITIER

Mme Simone TREIGNAT

Mme DE BAYNAT Arlette

Mr Michel GUILLEMIN

Mr Pierre GOETZ

Mr André COSTES

Mr Alexis ROUDIER

Mr Maurice PEYNET

Mr Pierre RESCHE

Mme Patricia PETITJEAN

Mr Joël GUILLOUX

Mr Yannick PETILLAT

Mr Philippe BIDET

Délibération
Contrat SOCOTEC

Monsieur le maire fait part de la proposition de la société SOCOTEC concernant une mission de vérification des installations électriques et des installations de gaz combustible pour les établissements recevant du public (ERP) et notamment la salle des Fêtes, une fois par an.

Cette vérification est obligatoire par un organisme agréé.

Le maire rappelle que la commune bénéficie déjà de cette mission mais seulement pour les installations électriques.

Le coût de cette mission s'élève à 348 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Accepte la proposition du maire,
Mandate le Maire pour signer la proposition de la société SOCOTEC et tous les documents contractuels se rapportant à cette celle-ci.

Mr Bernard PERRIN suggère de se rapprocher de la Communauté de communes qui pourrait lancer une consultation pour toutes les communes.

Délibération
Demande d'accord définitif pour les travaux de voirie 2020 – 2021

La commune de Lafeline a sollicité l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie (programme 2020 – 2021) pour la réfection des voies suivantes :

Beaoudourdet

Poctière

Paviaux

Les Lac

Les Ardelles pour un montant de 52909.50 € HT.

Considérant l'accord de principe obtenu le 7 mai 2020, lors de la commission permanente du Conseil Départemental de l'Allier pour un montant subventionnable de 50824.50 € HT.

Considérant que le Conseil Départemental a retiré de la dépense subventionnable la création de fossés sur le chemin des Tannières qui n'est pas éligible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide la réalisation des travaux de voirie d'un montant de 44 949 € HT soit 53 938.80 € TTC. Ces travaux seront confiés à l'Entreprise COALS Rhône Alpes Auvergne de Saint-Pourçain-sur-Sioule.
- Décide la réalisation de création de fossés d'un montant de 7 960.50 € HT soit 9 552.60 € TTC. Ces travaux seront confiés à l'Entreprise BONDOUX de Monétay-Sur-Allier.
- Sollicite l'attribution définitive de la subvention de 30 % sur un montant subventionnable de 50 824.50 € HT soit 15 247.35 €, au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie.
- Approuve le plan de financement définitif ci-dessous :

PROGRAMME	Voirie 2020 - 2021	En %
Dépense	52 909.50 € HT	100 %
Recette	52 909.50 € HT	
Conseil Départemental	15 247.35 € HT	28.82 %
Autofinancement commune	37 662.15 € HT	71.18 %

Délibération
Régime indemnitaire RIFSEEP

Considérant la délibération du 24 novembre 2016 instaurant le RIFSEEP (régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Considérant la délibération du 12 juillet 2020 rappelant que le RIFSEEP comporte 2 parties

- 1^{ère} part : IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) liée à la nature des fonctions occupées

- 2^{ème} part : CIA (Complément indemnitaire annuel) fondé sur l'engagement professionnel de l'agent.

Monsieur Le Maire rappelle l'objectif de la mise en place du régime indemnitaire

La 1^{ère} part : L'IFSE constitue un complément de rémunération. Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Des groupes de fonction sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination,
- De la technicité, de l'expertise, ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

L'attribution individuelle de l'IFSE est décidée par l'Autorité Territoriale et fait l'objet d'un arrêté. Il est versé mensuellement.

La 2^{ème} part, le CIA : Son versement est apprécié au regard de l'investissement personnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, sa disponibilité, son assiduité, son sens du service public, son respect de la déontologie.

Monsieur le Maire rappelle que le versement du CIA est facultatif et fait l'objet d'un arrêté individuel décidé par l'autorité Territoriale. En revanche, sa mise en place à titre collectif est obligatoire. Il peut être versé en une ou deux fois et n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Il fait également l'objet, d'une proratisation en fonction du temps de travail.

Le Maire propose de maintenir les groupes déjà proposé et retenir les montants maximums annuels par cadre d'emplois.

Groupe de fonction	Cadre d'emploi	Montant annuel maximum de l'IFSE	Montant annuel maximum du CIA
A1	Attaché	12000 €	5000 €
C2	Adjoint Administratif	8000 €	1200 €
C2	Adjoint Technique	6000 €	1200 €

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve et valide les modifications et compléments d'information énoncés ci-dessus.
- Autorise le Maire à fixer par arrêté individuel l'IFSE et le CIA perçu par chaque agent.

Présentation adressage des rues

Il s'agit de créer des adresses normalisées univoques pour chaque habitation, afin de :

- faciliter l'intervention des secours
- Faciliter la livraison des colis
- Pouvoir être raccordé à la fibre optique.

En réunion de conseil municipal du 16 juin 2020, Bernard Perrin avait proposé de conduire ce projet.

Le conseil municipal confirme sa volonté de faire l'adressage des habitations de la commune.

Le conseil municipal décide de déployer l'adressage sur l'ensemble de la commune en une seule étape.

Il est décidé que l'ensemble des membres du conseil participeront au groupe de travail animé par Bernard Perrin.

Lors de la présente séance, le projet détaillé a été présenté:

- état des lieux
- Options de nommage des rues, et d'exhaustivité des rues à nommer

- Planning (mise en place au printemps 2021)
- Budget estimatif (<1000 €)
Les habitants seront invités à une séance de travail avant validation définitive, l'objectif étant de présenter le projet validé à l'ensemble de la population lors des prochains voeux du maire.

Nota: la réalisation comprend essentiellement la saisie informatique et la pose du matériel:

1- Après le choix des noms de rues et de la numérotation pour le bourg, ainsi que le choix de la numérotation pour les lieux-dits, report des données dans le « Guichet Adresse v2 », nouveau service en ligne mis à la disposition des collectivités depuis le 01/01/2020.

2- Mise en place des plaques de rues et des numéros par le service technique de la commune.

Questions diverses

Zones humides : Monsieur Le Maire rappelle que l'inventaire est terminé. Celui-ci s'est bien passé. De nombreuses zones ont été supprimées.

Bail commercial : Le courrier n'a pas été envoyé à Mr MARTELET dans la mesure où il a lui-même transmis un courrier en recommandé actant son départ pour le 3 février 2020.

Commission voirie et Patrimoine : Monsieur Le maire propose la date du dimanche 26 juillet pour faire le tour des voies, chemins et bâtiments communaux avec l'ensemble du conseil municipal.

SCOT : Mr Bernard PERRIN signale qu'il souhaite participer au groupe de travail sur le schéma de cohérence territorial. La Communauté de communes en sera informée.

La séance est levée à 21 H 00.

B.BOISSONNADE		B. PERRIN	
L.BOULET		Y. PETILLAT	
L. DACHEVILLE		J. RIBIER	
C. DEVEAUX		B. ROUDIER	
J. GRAVE		Y. SANVOISIN	
T. LECOMTE			